



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

## Comment créer un compte LCA

- formation dirigeants février 2022
- formation aux subventions



Cette opération est possible toute l'année

Il est possible toute l'année de changer les renseignements administratifs

Il est possible toute l'année de compléter les Comptes Rendus Financiers

## Navigateurs préconisés



**Mozilla firefox**



**Google Chrome**



**Safari**

- La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce
- Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip
- Déconnexion de l'application au bout de 30 minutes



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

## Aller sur le site LCA

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>





[Découvrir](#)

[Actualités](#)

[Les démarches administratives](#)

[FAQ](#)

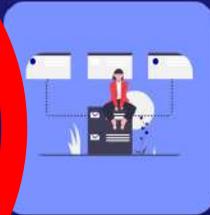
# Le Compte Asso

Consulter les informations et effectuer les démarches administratives de votre association

Découvrir le Compte Asso



Comment **créer**  
un compte ?



Comment **gérer**  
mon association ?

Sacrément utile, non ?  
Découvrez la suite !



Les boîtes de messagerie yahoo.com ou yahoo.fr suppriment régulièrement les courriels issus du compte asso. Nous vous recommandons d'utiliser une autre adresse de messagerie, à défaut vous ne serez pas en mesure de valider la création de votre compte.

## CREATION DE VOTRE COMPTE

Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.

M  Mme

CRÉER CE COMPTE

RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION

### A PROPOS

Présentation du service  
Données personnelles

### OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

### ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance  
Contact  
FAQ

Besoin d'aide ?



yahoo.com ou yahoo.fr suppriment régulièrement les courriels issus du compte asso. Nous vous recommandons d'utiliser une autre adresse de messagerie, à défaut vous ne serez pas en mesure de valider la création de votre

## CREATION DE VOTRE COMPTE

Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.

M  Mme

.com

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

CRÉER CE COMPTE

RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION

### A PROPOS

Présentation du service  
Données personnelles

### OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

### ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance  
Contact  
FAQ

Besoin d'aide ?





# Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte a été envoyé à la boîte de messagerie déclarée ( bernardschittly@icloud.com ). Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. **(Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.)**

Une fois votre adresse de messagerie validée, vous aurez accès aux données de votre association.

[Cliquez ici pour recevoir un nouvel e-mail de validation.](#)

## A PROPOS

Présentation du service  
Données personnelles

## OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

## ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance  
Contact  
FAQ

Version: 1.10.3

[Vie-publique.fr](#) - [Legifrance.gouv.fr](#) - [Data.gouv.fr](#) - [Gouvernement.fr](#) - [France.fr](#)

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017



## Validez votre email "Le Compte Association"

INBOX

Personnes ▾

LeCompteAsso@sg.social.gouv.fr

mardi 16 févr. à 11:41



> À : [Bernardschittly](#)

Bonjour,

Vous recevez ce mail car vous vous êtes inscrit sur le site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Afin de bénéficier de toutes les fonctionnalités, veuillez valider votre email en cliquant sur le lien suivant:

[J'active mon compte.](#)

↳ Répondre

↳ Transférer

👍👎👉 Réponse rapide



L'email a été validé. ✓

Dans le cas où le n° RNA ne correspond pas à une association reconnue : si votre association a été immatriculée par le greffe des associations durant les 10 derniers jours, il faut attendre la publication au Journal officiel pour qu'elle soit inscrite en base de données. Ceci devrait être effectué mardi prochain dans l'après-midi. Vous pourrez alors effectuer une demande d'attribution de n° SIREN/Siret. Si l'immatriculation date de plus de 10 jours, veuillez SVP nous communiquer le n° RNA de votre association par l'intermédiaire du bouton "Assistance" situé tout en haut à droite.

## AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

424506384

Saisissez le n° RNA ou n° SIREN de votre association

numéro SIREN (9 chiffres) et non SIRET (14 chiffres)



sans espace

### A PROPOS

Présentation du service  
Données personnelles

### OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

### ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance  
Contact  
FAQ

Version: 1.10.3

Vie-publique.fr - Legifrance.gouv.fr - Data.gouv.fr - Gouvernement.fr - France.fr

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017

Besoin d'aide ?

# Pour les associations de loi 1901

- il faut renseigner le numéro RNA
- Répertoire National des Associations
  - que vous devez avoir
  - sauf si vous n'avez fait aucune déclaration ou changement depuis 2009
  - dans ce cas vous le demandez à la préfecture (ou à la sous-préfecture) où vous êtes affilié le greffe des associations

## Une fois créé le compte

- il se peut qu'il faille un peu de temps pour qu'il soit opérationnel
  - entre ¼ h et 1 journée
- il faut ensuite penser à renseigner toutes les demandes « administratives »

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/informations-administratives/2585900>



# Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association

**Bernard SCHITTLY**  
Déconnexion



FAQ



Assistance

Le dispositif Pass'sport est prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre au plus grand nombre de clubs et de jeunes éligibles d'en bénéficier. La reprise de la saisie de vos bénéficiaires est pleinement opérationnelle depuis le 5 janvier 2022, et sera possible jusqu'au 28 février 2022. ×

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

**Association : FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.**

N° SIREN 448108118

**Consulter/modifier les informations  
administratives** 

**Demander une subvention**

**Demander remboursement Pass'Sport**

**Saisir les comptes-rendus financiers (1)**



Association

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

n° SIREN : 448108118

Cette association appartient au champ de l'ESS

› **Identité**

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

› **Adresses et coordonnées**

Siège: 2 RUE PLEINIERE 57420 VERNY

› **Activités**

APE: 93.12Z - Activités de clubs de sports

› **Composition**

› **Affiliations et adhérents personnes morales**

1 affiliation

› **Personnes physiques**

1 personne déclarée



Association

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

n° SIREN : 448108118

Cette association appartient au champ de l'ESS

## Identité

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

**n° SIREN**

448108118

**n° Siret (siège)**

44810811800044

**Date de création au répertoire Sirene**

/

**Date de la dernière modification (Sirene)**

24/01/2022

### Enregistrement actuel à l'INSEE (Sirene)

**Nom**

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

**Sigle**

FFESSM GRAND EST

 MODIFIER LE NOM A L'INSEE

**Forme juridique**

Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)

Besoin d'aide ?

## \* Identité, adresse et activités

### Activités

Objet social: 011125 - Natation - Baignade (natation, plongée)

Objet développer et favoriser, dans son ressort territorial, par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatiques, le respect de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes, notamment la nage avec accessoires, pratiquée en mer, piscine, lac ou eau vive, enseignement du secourisme et participation, sur demande des autorités, à des missions de secours ou de recherche

Objet social 1 011125 - Natation - Baignade (natation, plongée)

Objet social 2 -

Activité principale (APE) (année 2008) 93.12Z - Activités de clubs de sports

Tranche d'effectif (année 2004) 0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)

Date d'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire 01/01/2016



- Les changements des 3 premiers items\* se font
- en loi 1901 : par accès spécial sécurisé en passant par France Connect
  - en droit local : en passant par le site INSEE
    - [dg75-sirene-associations@insee.fr](mailto:dg75-sirene-associations@insee.fr)

## Moyens humains

9 350 bénévoles en 2022

	Adhérents total	Adhérents masculin	Adhérents féminin	Bénévoles	Volontaires	Salariés total	Salariés ETPT	Emplois aidés	Personnels autorité publique	Actions
2022	9350	6350	3000	9350	8000	0	0	0	0	   
2021	9478	6429	3049	9478	8000	0	0	0	0	
2020	9478	6429	3049	9478	8000	0	0	0	0	

Comment trouver ces chiffres ?

comment savoir combien vous avez de cotisantes, d'enfant de moins de 12 ans, de jeunes entre 12 et 16 ans ?

Jean Luc va vous répondre

## Moyens humains

9 350 bénévoles en 2022

	Adhérents total	Adhérents masculin	Adhérents féminin	Bénévoles	Volontaires	Salariés total	Salariés ETPT	Emplois aidés	Personnels autorité publique	Actions
2022	7500	5000	2500	7500	5000	0	0	0	0	  Enregist
2021	9478	6429	3049	9478	8000	0	0	0	0	
2020	9478	6429	3049	9478	8000	0	0	0	0	

Les données des ressources humaines ont bien été mises à jour ! ✓

Aucun changement n'a été détecté. ✓



SUIVANT >

Grisé,  
Non sélectionnable,  
On ne peut pas passer à l'étape suivante



SUIVANT >

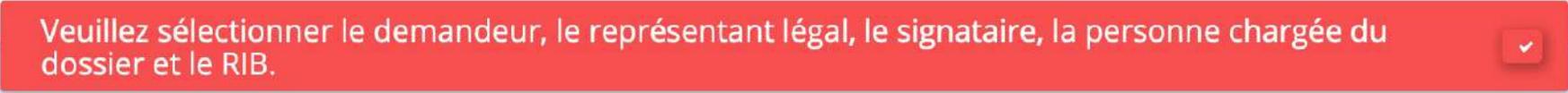
Coloré = activé  
Sélectionnable,  
On peut passer à l'étape suivante



Vous devez saisir les moyens humains de l'établissement demandeur pour l'exercice courant ou celui de l'an passé.



SE Veuillez sélectionner un RIB et y joindre une pièce de son scan.



Veuillez sélectionner le demandeur, le représentant légal, le signataire, la personne chargée du dossier et le RIB.

**Message d'erreur, il indique les actions à réaliser**



## LISTE DES DOCUMENTS

Sélectionner l'état du document

COURANTS

Archivés

← RETOURNER AUX INFORMATIONS

Téléverser	Type	Origine	Nom	Date de chargement	Année de validité	Commentaire	Télécharger	Actions
	Rapport d'activité	association	ASSEMBLEE GENERALE TOMBLAINE mars 2020.docx	10/04/2020 10:59				 
	Statuts	association	Grand EST statuts nov 2019 V5.docx	27/04/2021 10:50				 
	Comptes annuels	association	Compte de r??sultat synth??tique 2019.pdf	27/04/2021 13:26	2020			 
	Liste des dirigeants	association	liste des dirigeants.docx	27/04/2021 10:59				 



## LISTE DES DOCUMENTS

Sélectionner l'état du document

COURANTS

Archivés

← RETOURNER AUX INFORMATIONS

Téléverser	Type	Origine	Nom	Date de chargement	Année de validité	Commentaire	Télécharger	Actions
	Rapport d'activité	association	ASSEMBLEE GENERALE TOMBLAINE mars 2020.docx	10/04/2020 10:59				 
	Statuts	association	Grand EST statuts nov 2019 V5.docx	27/04/2021 10:50		<input type="text"/>		  Enregistre
	Comptes annuels	association	Compte de r??sultat synth??tique 2019.pdf	27/04/2021 13:26	2020			 



Charger un document

Le document a bien été déposé. ✓

## Dépôt de document - Association ✕

Type de document : Statuts

Nom du fichier :  .docx

Fichier à déployer : Grand\_EST-Statuts-V5-05\_01\_2021.docx

Déposez votre fichier  
ou cliquez pour rechercher

RETOUR

RÉINITIALISER LE FORMULAIRE

DÉPOSER LE DOCUMENT



Association

FFESSM COMITE REGIONAL GRAND EST.

n° SIREN : 448108118



## LISTE DES DOCUMENTS

Sélectionner l'état du document

Courants

ARCHIVÉS

← RETOURNER AUX INFORMATIONS

Téléverser	Type	Origine	Nom	Date de chargement	Année de validité	Commentaire	Télécharger	Actions
	Statuts	association	Grand EST statuts nov 2019 V5.docx	27/04/2021 10:50				

## 2. Relations avec l'administration

**L'association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**      oui  non

Si oui, merci de préciser :

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**      oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel:

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**      oui  non

# Reconnaissance d'utilité publique

- Oui, en droit local
  - mettre la date de l'agrément de jeunesse et sport pour les associations créées avant 2015
- Oui pour les associations loi 1901
  - mettre la date du 23 juillet 2015
- Oui pour le droit local des associations créées après 2015

**L'article 12 de l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015**

## La reconnaissance des fédérations sportives agréées comme établissement d'utilité publique



L'article 12 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal officiel du 24 juillet 2015, prévoit que : « Les fédérations sportives sont reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément mentionné au premier alinéa et bénéficient des avantages associés à la reconnaissance d'utilité publique ».

Cette disposition est codifiée à l'article L. 131-8 du code du sport.

### Le champ de la mesure

La disposition concerne les fédérations sportives agréées par le ministre chargé des sports au titre de l'article L. 131-8 du code du sport. La liste de ces fédérations, unisports et multisports, est consultable sur le site :

[www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation](http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation)

N'entrent pas dans le champ de la mesure les associations sportives ou les groupements

sportifs qui ont reçu un agrément par le préfet dans les conditions de l'article L. 121-4 du code du sport.

De même, la mesure ne bénéficie pas aux organes déconcentrés (comités départementaux, ligues régionales) des fédérations agréées.

### Une mesure de simplification pour les fédérations sportives

Toutes les fédérations sportives agréées sont dorénavant reconnues établissement d'utilité publique par la loi. Elles ne sont donc plus tenues par les dispositions du décret du 16 août 1901 sur les dispositions spécifiques des associations reconnues d'utilité publique.

Le décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 (JO du 31 mars) pris pour l'application de l'ordonnance a modifié la partie réglementaire du code du sport. Notamment, il a supprimé les dispositions de l'annexe I-5 transposant aux associations sportives reconnues d'utilité publique les dispositions du décret du 16 août 1901.

Il s'agit principalement de :

- ▶ l'approbation du ministère de l'intérieur pour l'entrée en vigueur des modifications statutaires et du règlement intérieur. Ces modifications entrèrent donc en vigueur dès leur approbation par l'assemblée générale (article R. 131-8 du code du sport);
- ▶ la nécessité d'une approbation administrative pour les délibérations de l'assemblée générale relatives aux emprunts et hypothèques ;
- ▶ l'approbation par le préfet des délibérations relatives aux libéralités ;
- ▶ la justification auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des sports de l'utilisation des subventions. Les fédérations restent tenues de justifier de l'utilisation de ces subventions auprès de la personne publique qui les a versées;
- ▶ la communication des documents au ministère de l'intérieur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Questions ?